

*Réunion du 21 juillet 2015*

**COMPTE RENDU**

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2015

**PRESENTS** : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, MME HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes RICORDEL, FOREST, BONNEAU.

**EXCUSES** : M. GELEBART, Mme GABORIT.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

---

**AVENANTS AUX MARCHES "ACCUEIL PERISCOLAIRE/BIBLIOTHEQUE"**

Le Conseil Municipal valide les avenants suivants :

- lot 5 – menuiseries intérieures : + 663.00 € HT (store motorisé au lieu de manuel)
- lot 9 – revêtement de sols : + 494.92 € HT (couche d'accrochage)

**EFFACEMENT RESEAUX RUE DU MOULIN**

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'effacement des réseaux sur la rue du Moulin avant de refaire la voirie.

**MARCHE VOIRIE 2015**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour la réfection de la voirie sur la rue du Moulin, la route de la Crêpelière à la Briotière, et la route de la Jaubretière à la limite de Saint-Paul-Mont-Penit.

**MARCHE RESTAURATION COLLECTIVE**

Après consultation des entreprises (3 réponses), le marché de restauration collective (EHPAD et Restaurant Scolaire) est reconduit avec la société OCEANE DE RESTAURATION.

**TARIF RESTAURANT SCOLAIRE 2015/2016**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit :

Repas régulier (au moins 2 jours par semaine toute l'année) :	<b>3,85 €</b>
Repas occasionnel :	<b>4,70 €</b>

Décide que pour toute absence non signalée au Secrétariat de mairie 24 heures à l'avance, le premier jour d'absence sera dû.

### **MISE EN SECURITE ARRET DE CARS**

Le circuit de transport scolaire pour le collège de Palluau étant surchargé, il est nécessaire de mettre en place un deuxième circuit. Celui-ci partira du point d'arrêt de la rue de la Croix des Maréchaux.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental pour une participation de 50% du montant des travaux de mise en sécurité de ce point d'arrêt.

### **MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes pour la compétence Enfance Jeunesse.

### **MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMPETENCE TOURISME**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes pour la compétence Tourisme.

### **SERVICE DES DECHETS MENAGERS : RAPPORT ANNUEL 2014**

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2014 présenté par le service des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

### **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL 2014**

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2014 présenté par le service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

### **RESEAU DES BIBLIOTHEQUES : CHARTE DES BENEVOLES**

Le Conseil Municipal approuve la charte de coopération entre le réseau des bibliothèques du Pays de Palluau et ses partenaires.

### **INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer de nouveau au programme "musique et danse en milieu scolaire" pour l'année 2015-2016.

A FALLERON, le 24 juillet 2015

**Le Maire,**  
**Gérard TENAUD**